



Date de création : 13/09/2023	Auteur : MD	Documents associés :
Participants : -E. Baranes -B. Magdalou -P. Mahenc -S. Michel -F. Mirabel -B. Mulkay -J-C. Poudou -F. Prieur -F. Ricci -C. Bonnet -T. Cortade -M. Davin -Y. Iglesias -E. Lavaine -M. Reymond -F. Seyte -A. Deau -F. Huschelrath -N. Lopez -M. Roze -F. El Azhari Tahmane -J. Timericht -R. Planton -C. Assaf -M. Arnal -C.André	Représentés : -A. Marciano -M. Guillon -A. Nguyen-Huu -M. Sala -M. Bidan -P. Tachon -M. Francalanci -A. Robin	Membres de droit et invités : M. Dutilh (assistante de Direction) E.Monsegur (Directrice Administrative) E.Colombier (Responsable de scolarité)

34 Présents ou représentés sur 36 membres en exercice.

La séance du conseil en formation plénière est ouverte à 10h30.

Ordre du Jour

FORMATION PLENIÈRE

- I. Désignation d'un.e secrétaire de séance
- II. Informations générales
- III. Appel à questions diverses
- IV. Approbation du PV du 04 juillet 2023
- V. Approbation règlement des études Master 2
- VI. Approbation des MCC EECC Master 2
- VII. Approbation campagne enseignants chercheurs 2024 poste 05 MCF 0117
- VIII. Approbation des jurys d'examen 2023-2024
- IX. Approbation des capacités d'accueil 2024-2025

I. Désignation d'un.e secrétaire de séance

Alexandra Deau se propose comme secrétaire de séance.

II. Informations générales

François Mirabel informe la communauté des récentes déclarations politiques portées par la Ministre Sylvie Retailleau et le Président de la République.

Un certain nombre de mesures ou de coûts supportés par les universités ne seront pas compensés par l'Etat. Il s'agit notamment des mesures relatives à l'augmentation du point d'indice, à l'attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, ainsi que l'augmentation du prix de l'énergie. Le Président E. Macron a également déclaré lors d'une interview sur YouTube que les formations universitaires devaient devenir plus professionnalisantes et que les universités devaient avoir une attention particulière sur le nombre d'étudiants inscrits dans les formations. Un nombre d'inscrits trop faible et/ou une trop faible insertion professionnelle pourrait entraîner la fermeture des parcours concernés. Selon François Mirabel, cela risque à terme de réduire considérablement la richesse et la diversité des disciplines proposées dans l'enseignement supérieur.

Bilan de pré rentrée L1 :

Changement d'organisation de la pré-rentrée de L1.

Les L1 ont été reçus en deux groupes, un le matin et un l'après-midi. La pré-rentrée s'est organisée autour d'une présentation courte en amphithéâtre suivie d'une animation autour de la fresque de l'information qui a pour but de sensibiliser les étudiants à la collecte d'informations via les médias. Cette fresque est le résultat de l'appel à projet auquel avait répondu l'UFR dans le cadre du PEI. L'animation par groupes de 8 étudiants a pu être réalisée grâce à la mobilisation de tous les collègues enseignants et administratifs du site (UFR Eco, ESEQ, MOMA) qui avaient été formés dès le mois juillet. Les étudiants ont été très satisfaits. Au-delà de la sensibilisation, cela leur a permis également d'échanger et de se rencontrer.

Tutorat :

Un nouveau financement a été demandé à l'Université pour développer le tutorat au sein de la promotion du parcours réussir.

Inscriptions :

Inscriptions en Licence 1 :

Le nombre d'inscrits reste sensiblement le même.

Concernant la remise à niveau en mathématiques pour les L1, 187 étudiants se sont inscrits au test de positionnement, seulement 15 sont allés jusqu'au bout. En ce qui concerne les séances en présentiel organisées à la rentrée, J-C. Poudou explique que les étudiants n'avaient pas

forcément compris que ce n'était pas un cours mais des séances de questions-réponses autour du contenu des capsules vidéo de remise à niveau en mathématiques.

C. Assaf demande si les attendus sur PARCOURSUP sont suffisamment précis et si les étudiants ont une bonne connaissance des prérequis nécessaires pour réussir la première année de licence en économie. Il ajoute que pour la bi-licence, il semblerait que les étudiants ont un très bon niveau et qu'ils disposent de tous les prérequis nécessaires pour réussir contrairement à certains étudiants du parcours général de la licence.

F. Mirabel explique que certains étudiants de la bi-licence, eux-aussi, n'ont pas les prérequis en mathématiques et qu'ils ont des difficultés dans cette discipline. Il rappelle que la majorité des primo-entrants dans la licence générale ont suivi la spécialité *Sciences économiques et sociales* ou *Mathématiques* et que les attendus mentionnés sur la plateforme PARCOURSUP sont très clairs sur l'importance des prérequis en mathématiques.

M. Arnal intervient pour partager son point de vue en tant qu'enseignante en lycée. Elle affirme qu'effectivement, les élèves qui prennent la spécialité *Sciences économiques et sociales* sans option mathématiques ont de réelles difficultés car ils abandonnent complètement les mathématiques et n'arrivent plus à utiliser des outils de bases.

Inscriptions en Master 1 :

On observe une baisse des candidatures en Master au niveau national. Pour les Masters de la faculté d'économie de Montpellier, la baisse des inscriptions n'est finalement pas trop marquée dans les différents parcours.

Une procédure complémentaire sur e-candidat est ouverte du 7 au 14 septembre.

F. Mirabel explique qu'il faut travailler sur l'attractivité de nos Masters en valorisant les différents parcours proposés par la Faculté. Selon lui, la plateforme *Mon Master* n'est pas très claire car les candidatures se font par mention et non par parcours.

S. Michel explique que grâce aux options en L3, les étudiants peuvent choisir certaines UE dont le contenu est en rapport direct avec les thématiques proposées dans les différents parcours de Master. Selon elle, il faudrait développer ces unités d'enseignements en L3 en lien avec les parcours de Master ; cela nécessiterait des moyens supplémentaires.

R. Planton est étonné de voir qu'il y a 3 masters avec moins de 10 étudiants. F. Mirabel explique qu'au niveau de l'Université, les parcours peuvent être fermés si le nombre d'étudiants est trop faible : l'accréditation des formations n'implique pas l'ouverture systématique des parcours. Si le nombre d'étudiants reste trop faible dans certains parcours des Masters de la Faculté, il faudra réfléchir à la mutualisation de ces parcours.

C. Assaf demande s'il y a une fuite des bons étudiants de Licence qui quittent la faculté pour intégrer d'autres Masters en France. S. Michel explique que le conseil de perfectionnement des L3 a permis de mettre en avant que le départ des bons étudiants est une « légende urbaine ». Même si de bons étudiants partent, une grande majorité reste dans nos masters. Il y a surtout une augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé. Pour 2022, le MESR (Ministère

de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) a publié des données montrant une baisse des inscriptions dans l'enseignement public. On note également une baisse d'inscription des doctorants.

F. Seyte ajoute que la moitié des très bons étudiants restent à la Faculté d'Économie.

Enseignements :

François Mirabel informe le fait que, devant le faible nombre d'étudiants dans son option, Guillaume Cheikbossian ne souhaite plus assurer le cours optionnel en L3 Semestre 2 *Economie Politique*. L'option ne sera donc pas proposée aux étudiants cette année.

François Mirabel donne une information sur le projet d'ouverture d'un Master bi-disciplinaire Economie Science Politique dans la continuité de la bilicence. Dans l'urgence, l'UFR a répondu au mois de juillet à un appel à projets lancé par la Région sur l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur. Dans le cadre de cet appel à projets, l'UFR a proposé la création d'un parcours de Master en Economie et Science Politique intitulé « *Gouvernance des Sociétés et des Territoires en Transition* » avec un fort ancrage territorial pour faire travailler les étudiants sur des projets locaux (avec la Métropole, la Région,...). Cet appel à projets pourrait permettre d'obtenir les financements pour assurer la création de ce nouveau parcours de Master. Une présentation détaillée du projet sera faite lors de la réunion des personnels le 14 septembre.

B. Magdalou souhaiterait qu'il y ait plus de communication auprès des étudiants sur le Master Charm-Eu, dès la licence.

Dates importantes :

- 14 septembre : Réunion des personnels
- 12 octobre : Conférence en partenariat avec la BDF
- 19 octobre : Forum Universités – Entreprises
- 9 novembre : Conférence mobilités douces
- 16 novembre : Présentation des métiers de la Banque aux étudiants
- 17 novembre : Journée des anciens et remise de diplômes de Master promotion 2022-2023
- 18 au 20 janvier : Salon ESR
- 2 Mars : JPO

III. Appel à questions diverses

F. Ricci souhaite remercier le conseil d'UFR pour le soutien de la 10^{ième} conférence FAERE.

Les 500 euros de subvention du conseil ont permis de privatiser « La Panacée » pour le déjeuner.

IV. Approbation du PV du 04 juillet 2023

Avis favorable à l'unanimité (34 pour)

V. Approbation règlement des études Master 2

François Mirabel remercie Benoît Mulkay, les responsables de parcours de Master et la scolarité pour leur contribution dans la rédaction de ce règlement des études des M2. Ce règlement sera complété d'une procédure administrative permettant de traiter les demandes motivées de changement de parcours entre le M1 et M2. François Mirabel énonce les grandes lignes de ce règlement des études de M2.

Tout(e) étudiant(e) ayant validé sa première année de Master dans une mention et un parcours spécifique peut s'inscrire de droit en deuxième année de Master dans la même mention et le même parcours.

Tout(e) étudiant(e) qui souhaite procéder à un changement de parcours devra compléter un formulaire de demande de changement de parcours disponible sur le site de la Faculté d'économie, accompagné d'une lettre de motivation. L'accord de chacun des responsables de parcours sera requis.

F. Ricci souhaiterait savoir comment est géré l'archivage des mémoires de M2. E. Monséguir explique que la Faculté peut soit les conserver selon les normes d'archivages soit, pour les très bons mémoires, les proposer à la BU.

Avis favorable à l'unanimité (34 pour)

VI. Approbation des MCC Master 2 EECC et ARB

Approbation des MCC du Master 2 EECC

Avis favorable à l'unanimité (34 pour)

Approbation de la modification des MCC du Master 2 ARB, portant sur l'enseignement « Programmation sous R »

Avis favorable à l'unanimité (34 pour)

VII. Approbation campagne enseignants chercheurs 2024 05 MCF 0114 (ex 05 MCF 0117)

Le point VII de l'ordre du jour concerne la campagne enseignants-chercheurs 2024. À la suite du départ de Alain Barrère à la retraite, le support de poste 05 MCF 0114 (ex 05 MCF 0117) est vacant.

F. Mirabel rappelle que le conseil d'UFR doit émettre un avis sur plusieurs points. Le premier point concerne l'utilisation de ce support de poste vacant avec deux possibilités : soit la mise au concours dans le cadre de la campagne 2024 (article 26-1-1) soit une demande de compensation à l'établissement si les membres du conseil ne souhaitent pas mettre le support au recrutement.

F. Mirabel indique qu'au regard de la pénurie des enseignants, il est préférable de mettre le poste au concours. Il soumet cet avis au vote.

Vote : unanimité (34 pour)

Puisque les membres du conseil viennent d'émettre un avis favorable à la mise au concours, le conseil doit à présent se prononcer sur le profil enseignement, le profil recherche et l'affectation du support de poste à l'équipe de recherche.

Concernant le profil enseignement du poste F. Mirabel propose un profil assez classique en économie de la L1 au M2 avec une bonne expérience dans les enseignements de matières techniques.

Concernant le profil recherche du poste, la coutume veut que le Doyen demande au directeur de labo concerné par le poste, ici le directeur de l'équipe de recherche MRE, de rédiger la fiche de poste « profil recherche ».

Francesco Ricci comprend les divergences des points de vue qui vont s'exprimer au sein du conseil. Il invite à garder le calme et à avoir des discussions apaisées.

François Mirabel remercie Francesco Ricci pour ce mot d'introduction.

En ce qui concerne l'affectation du support de poste à l'une des équipes de recherche, F. Mirabel informe les membres du fait que la Commission RH a proposé la veille de ce conseil de mettre le support de poste dans le « pot commun » CEEM/MRE. F. Mirabel indique avoir émis son désaccord lors de cette Commission RH car traditionnellement, le support reste toujours affecté au sein de l'équipe de recherche à laquelle l'enseignant-chercheur est rattachée avant de partir à la retraite.

B. Magdalou, ne faisant pas partie de la commission RH, souhaiterait avoir un résumé des discussions et du vote de la commission RH.

F. Mirabel indique ne pas être légitime pour faire ce compte-rendu. Il donne juste le résultat du vote de la commission RH (relevé des avis de la séance du mardi 12 septembre 2023 envoyé par Guillaume Cheikbossian à tous les membres de cette commission) :

« Poste 05 MCF0114 : fléché MRE ou CEE-M, profil « Sciences des données pour l'économie et la finance » : 4 Contre, 7 Pour »

Brice Magdalou rappelle que le vote de la Commission RH Economie a été un vote démocratique dans la mesure où les membres sont légitimes. François Mirabel mentionne le fait que l'équipe de recherche ART-Dev rattachée à l'UFR Economie n'est pas représentée dans la commission RH.

S. Michel fait remarquer que dans ce contexte, l'équipe ART-Dev a été de fait exclue du « pot commun » dans la proposition de la Commission RH d'affecter le support de poste à MRE ou au CEE-M.

E. Baranes rappelle que c'est la première année que la commission RH décide du profil avant consultation du conseil d'UFR. Il aurait fallu d'abord connaître la décision du conseil d'UFR concernant l'utilisation du support de poste avant que la commission RH n'émette un avis sur l'affectation à une équipe de recherche et sur le profil recherche de la fiche de poste. Edmond Baranes explique le fait que le Département Scientifique Economie a toujours fait en sorte que le

poste affecté historiquement à une équipe de recherche reste dans cette équipe. Dans cette configuration, lorsque le DS était en place, il n'y a eu aucune modification du fléchage dans les labos et les relations de travail ont été apaisées. Depuis plusieurs années, les recrutements ont été de grande qualité dans les trois structures de recherche rattachées à l'UFR.

B. Magdalou intervient en tant qu'ancien directeur du LAMETA. Au moment de la scission du LAMETA, il rappelle que la politique de l'Université était d'inciter tous les enseignants chercheurs (EC) à intégrer un laboratoire. Au même moment, il y avait 4 EC hors labo affectés à l'UFR Economie et pour lesquels il fallait discuter du positionnement des supports. Brice Magdalou a pu discuter en tête à tête avec Philippe Augé à l'époque en 2017. Le président avait approuvé cette démarche de discuter de l'affectation de ces 4 supports dans l'une des équipes. Les 4 EC ont adhéré librement à MRE. Parmi ces EC, un seul faisait véritablement de la recherche. B. Magdalou ajoute que c'est la première fois qu'une instance de l'UFR Economie, à savoir la Commission RH, n'est pas gérée par les mêmes personnes que la direction de l'UFR. Selon Brice Magdalou, c'est la première fois que l'on peut donc avoir une forme de « contre-pouvoir ». La décision de la commission RH est légitime. Cette dernière a proposé simplement que le futur recruté puisse choisir par lui-même le labo dans lequel il souhaite être rattaché.

François Mirabel revient sur la question du « contre-pouvoir » et rappelle que personne n'a remis en cause la légitimité de l'avis rendu et du vote de la Commission RH. Certains membres ont simplement exprimé, lors de la séance du mardi 12 septembre de la Commission RH, leur désaccord par rapport au changement de « fléchage labo » proposé.

B. Magdalou rappelle que la tradition veut que le conseil d'UFR suive la décision du DS. F. Mirabel explique que ce n'est absolument pas le cas puisque depuis la création du DS, l'UFR se prononce en premier sur la mise au concours du support de poste, sur l'affectation dans une équipe et sur les profils enseignements et recherche de la fiche de poste. Ensuite, c'est seulement une fois l'avis rendu par le conseil d'UFR que le DS votait ensuite sur l'affectation dans l'équipe et sur la fiche de poste.

C. Assaf insiste sur l'importance du calendrier et de la séquentialité des votes entre la Commission RH et le conseil d'UFR ; cette séquentialité n'est pas neutre. Il demande ce qui va se passer si la Commission RH et le conseil d'UFR émettent des avis différents sur le fléchage labo. F. Mirabel explique que si les avis divergent, la décision sera prise dans les instances de l'Université.

B. Magdalou explique que si le conseil fait remonter un avis différent à la présidence, cette dernière peut geler le poste. C'est a priori une décision qui a été annoncée. F. Mirabel s'étonne de cette information dont il n'a pas connaissance. Brice Magdalou ajoute que c'est la position du Président qu'il a défendue jusqu'à aujourd'hui : suite à la scission du LAMETA, soit les équipes se mettent d'accord, soit il gèle les postes.

P. Mahenc intervient sur la coutume d'affecter le support d'un poste à l'équipe dans laquelle est rattaché l'enseignant-chercheur qui part à la retraite. Selon lui, A. Barrère lui-même n'a jamais

revendiqué faire de la recherche. Il n'y a donc pas de perte de potentiel de recherche pour l'équipe MRE, il est donc légitime d'ouvrir ce poste à tous les laboratoires de recherche rattachés à la faculté. E. Baranes rappelle que le conseil d'UFR n'est pas là pour discuter des travaux de recherche de A. Barrère. Le conseil d'UFR est là pour discuter du fléchage d'un support de poste. E. Baranes demande un fléchage du poste MRE de manière à continuer à développer des projets de recherche au sein de cette équipe.

P. Mahenc trouve qu'il n'est pas plus légitime d'affecter le poste à MRE qu'au CEE-M.

B. Mulkay se positionne contre la proposition de laisser le poste au « pot commun ». Il rappelle le fait que A. Barrère est un membre fondateur de MRE, son nom apparaît dans le rapport de l'HCERES, il était clairement rattaché à l'équipe MRE. Une affectation du support de poste dans le « pot commun » reviendrait in fine à affecter le poste au CEE-M car la Commission RH, majoritairement représentée par des membres du CEE-M, proposerait ensuite un comité de sélection « sur mesure » pour un candidat qui rejoindrait ensuite le CEE-M.

S. Michel rappelle que l'avis majoritaire de la commission RH est incomplet car il manque ART-Dev dans le « *pot commun* ». Selon elle, le débat tel qu'il est engagé fait l'impasse sur des éléments de cadrage institutionnel sur lesquels on doit revenir :

Premièrement, quel que soit le profil de A. Barrère, l'article 1 du statut des EC prévoit une liberté de rattachement des EC à l'unité de leur souhait. On a toujours respecté ce principe, y compris lorsque F. Ricci a décidé de quitter ART-Dev pour aller au CEE-M. S. Michel n'a jamais contesté cette décision de F. Ricci. Tous les arguments avancés aujourd'hui autour de la recherche menée par A. Barrère semblent ignorer ce principe fondamental qui se traduit par des mouvements des enseignants-chercheurs entre équipes.

Deuxièmement, S. Michel, ne peut ignorer que le Président, dans ses prises de paroles publiques, a toujours été d'une constance absolue sur le fait que les unités sont créées dans des périmètres avec des membres d'EC et que la politique de l'Université est de maintenir les unités de recherche dans leur périmètre. C'est un cadrage de la politique de l'Université à l'égard des unités de recherche. Dans ce contexte, S. Michel rappelle qu'il manque un poste PR pour ART-Dev suite au départ de F. Ricci. Elle continuera de revendiquer ce poste.

S. Michel aimerait connaître le contenu de la fiche de poste alternative votée à la Commission RH pour le support fléché MRE ou CEE-M.

F. Mirabel explique qu'il n'y a pas eu de fiche de poste votée à la Commission RH mais seulement un vote sur le « fléchage labo » et sur le profil recherche.

M. Reymond confirme qu'aucune fiche de poste n'a été votée lors de la séance de la Commission RH. Guillaume Cheikbossian a même précisé qu'il remplirait cette fiche de poste a posteriori.

P. Mahenc précise qu'il a reçu un message où il y avait une fiche de poste pour le support du côté du CEE-M et du côté de MRE.

B. Magdalou prend la parole et répond qu'il ne remet pas en question la liberté de choix des enseignants. Sur les « fléchages labo », il évoque l'exemple du pôle Biologie Santé où il a été décidé de manière intelligente de ne pas avoir de fléchage labo pour les postes. Cela fonctionne très bien.

F Mirabel répond qu'il faudrait que les équipes de recherche se mettent d'accord en amont ce qui n'est pas le cas à l'UFR d'économie pour le support de poste qui est discuté aujourd'hui.

B. Magdalou ajoute que le CEE-M jusqu'à présent n'a pas été représenté majoritairement au DS et que le CEE-M n'a jamais remis en question les décisions du DS.

E. Baranes répond que le DS n'a jamais proposé des changements de « fléchage labo » et n'a jamais fait voter des réaffectations de supports de poste d'une équipe à une autre.

F. Ricci ajoute que l'enjeu n'est pas d'évaluer le travail de A. Barrère, mais de définir le profil de recherche pour savoir dans quelle équipe on met les moyens. Depuis six ou sept ans, les recrutements se sont faits sans aucune collaboration ce qui crée une forme de frustration pour certains EC qui n'ont pas été associés aux comités de sélection. La présence d'un contre-pouvoir permettra d'avoir un environnement plus apaisé et de pouvoir s'exprimer. Dans ce contexte, F. Ricci propose de mettre en place des critères de recrutements qui mettraient tous les enseignants d'accord et qui permettraient de proposer une politique de recrutement plus inclusive à terme.

C. Bonnet perçoit au final deux situations dans lesquelles la liberté d'adhésion de l'EC intervient à deux moments différents. Ce qu'on y perdrait en mettant le poste dans le « pot commun », ce serait de remettre en cause et de bousculer des routines organisationnelles bien rodées depuis quelques années, routines qui participent à ce que le travail entre les trois labos se passe bien.

P. Mahenc rappelle que la Commission RH a été élue démocratiquement ; elle n'est donc pas dominée par tel ou tel labo. Elle permet un bon fonctionnement entre des collègues EC ouverts et qui nous représentent. L'avis de la Commission RH est donc légitime. Le message de la Commission RH semble être que ce support de poste pourrait être un mélange de représentation entre les deux laboratoires. Le fléchage unidirectionnel ne s'impose pas.

C Assaf souhaite un éclaircissement sur la notion de « contre-pouvoir » évoquée par Brice Magdalou : est-ce que la Commission RH constituerait un contre-pouvoir vis-à-vis de l'UFR ?

F Ricci répond en rappelant que les deux instances, Département Scientifique et Conseil d'UFR Economie, ont été dirigées par les mêmes personnes, François Mirabel et Edmond Baranes.

F Mirabel espère que cette question de « contre-pouvoir » n'est pas une question de personne. Il rappelle que ce qui a changé avec le remplacement du DS par la Commission RH, c'est le corps électoral. La légitimité de la nouvelle instance est pleine mais la composition de la Commission RH exprime simplement une nouvelle représentation avec l'évolution de ce corps électoral.

Vote : Affectation du support de poste 05 MCF 0114 (ex 05 MCF 0117) à l'unité de recherche MRE

Avis favorable (contre :8, abstention : 2, ne prend pas part au vote : 2, pour :22)

Vote : Affectation du support de poste 05 MCF 0114 (ex 05 MCF 0117) CEE-M ou MRE

Avis défavorable (contre : 22, abstentions : 2, ne prend pas part au vote : 2, pour :8)

F. Mirabel précise le profil enseignement proposé dans la fiche de poste :

« L'enseignement se fera en sciences économiques à la Faculté d'économie de Montpellier. Le candidat est susceptible d'assurer une large gamme d'enseignements en économie sur l'ensemble des années L1 à M2 (UFR d'Economie). Une bonne expérience dans les enseignements de matières techniques sera privilégiée ».

B. Mulkay présente le profil recherche de la fiche de poste MRE. En l'absence de questions ou de remarques sur le contenu de la fiche de poste, F Mirabel propose de passer au vote.

Vote : Approbation de la fiche de poste (profil enseignement et profil recherche MRE)

Avis favorable (1 contre, 1 abstention, 4 ne prend pas part au vote, 28 pour)

VIII. Approbation des jurys d'examen 2023-2024

Avis favorable à l'unanimité (34 pour)

IX. Approbation des capacités d'accueil 2024-2025

Capacité Licence

Avis favorable à l'unanimité (34 pour)

Capacité Master

Avis favorable à l'unanimité (34 pour)

La séance levée à 12h49.